

SERVICE DES A.I.M.O.

TERRITOIRE  
DU  
RUANDA-URUNDI

Bal/Gab. N° 167 /A.O.

USUMBURA, le 22 octobre 1948.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n° \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_

Annexe

OBJET:

Indemnité Kilométrique

Ruhengeri



4682

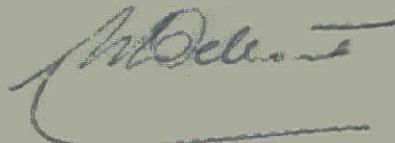
Monsieur l'Administrateur territorial,

Me référant à votre déclaration de créance du 3ème trimestre 1948 pour indemnité kilométrique où vous mentionnez 2850 Kms comme parcours total effectué, je tiens à vous informer qu'au compte de la décision n°72, ont été inscrits en janvier et en février les kilométrages de Monsieur WILLEMS (39 + 198 Kms).-

Le kilométrage total parcouru devient de ce fait: 2093 Km à fin septembre.

3093

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS A.I.M.O.  
L.DELCOURT.-



A Monsieur l'Administrateur territorial

de et à

RUHENERI.

TERRITOIRE  
G/A. DU  
RUANDA-URUNDI

N° 271 / A.O.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Indemnité kilométrique  
Service Territorial.

USUMBURA, le 21 Octobre 1948

TRANSMIS Copie pour information  
à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.  
à Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.

Le Gouverneur - M. SIMON,  
sé: M. SIMON.

22/10/48  
29/10/48

je le

Monsieur l'Administrateur Territorial, (TOUS)

Je crois utile d'attirer votre attention sur l'impérissable nécessité de clôturer l'année sans dépassement du kilométrage alloué au personnel territorial de votre territoire.

Les crédits sont totalement épuisés.

Je vous prie de veuillez bien informer les bénéficiaires.

Le Gouverneur - M. SIMON,  
sé: M. SIMON.

Pour expédition conforme à la minute  
LE CHEF DU SERVICE DES A.I.S.C.,  
L. DELCOURT,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

de à à

RUHENGERRI.

M. Delcourt